

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2022	2021	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	175 533	532 828	(357 295)	(67,1%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	445 503	571 397	(125 894)	(22,0%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	10 860 414	9 731 138	1 129 276	11,6%
AC4 - Portefeuille-titres commercial (*)	5.4	906 582	612 349	294 233	48,0%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 455 603	1 258 378	197 225	15,7%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	136 218	124 928	11 290	9,0%
AC7 - Autres actifs	5.7	707 695	656 179	51 516	7,9%
Total des actifs		14 687 548	13 487 197	1 200 351	8,9%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	1 517 934	1 461 625	56 309	3,9%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	535 323	545 025	(9 702)	(1,8%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	9 863 202	9 047 593	815 609	9,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	631 433	495 760	135 673	27,4%
PA5 - Autres passifs (*)	5.12	843 292	733 367	109 925	15,0%
Total des passifs		13 391 184	12 283 370	1 107 814	9,0%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat	5.13	117 000	117 000	-	-
CP3 - Réserves	5.13	465 712	466 258	(546)	(0,1%)
CP4 - Actions propres	5.13	(5 509)	(5 509)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	21 853	22 314	(461)	(2,1%)
CP6 - Résultats reportés (*)	5.13	(172 650)	(285 792)	113 142	39,6%
CP7 - Résultat de l'exercice (*)	5.13	93 083	112 681	(19 598)	(17,4%)
Total des Capitaux propres		1 296 364	1 203 827	92 537	7,7%
Total des capitaux propres et passifs		14 687 548	13 487 197	1 200 351	8,9%

(*) Données au 31/12/2021 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2022	2021	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 493 927	1 461 294	32 633	2,2%
HB2 - Crédits documentaires		613 717	488 692	125 025	25,6%
HB3 - Actifs donnés en garantie		-	-	-	-
Total des passifs éventuels		2 107 644	1 949 986	157 658	8,1%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	157 323	115 592	41 731	36,1%
HB5 - Engagements sur titres		26	101	(75)	(74,1%)
Total des engagements donnés		157 349	115 693	41 656	36,0%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.3	3 098 907	2 251 533	847 374	37,6%
Total des engagements reçus		3 098 907	2 251 533	847 374	37,6%

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2022	2021	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	951 865	829 417	122 448	14,8%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	136 304	132 236	4 068	3,1%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (*)	7.3	113 937	89 220	24 717	27,7%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement (*)	7.4	81 176	68 496	12 680	18,5%
Total produits d'exploitation bancaire		1 283 282	1 119 369	163 913	14,6%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(584 297)	(466 907)	(117 390)	(25,1%)
CH2 - Commissions encourues		(9 557)	(6 387)	(3 170)	(49,6%)
Total charges d'exploitation bancaire		(593 854)	(473 294)	(120 560)	(25,5%)
Produit Net Bancaire (*)	7.6	689 428	646 075	43 353	6,7%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(216 474)	(138 193)	(78 281)	(56,6%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(459)	(8 023)	7 564	94,3%
PR7 - Autres produits d'exploitation	7.9	8 245	10 076	(1 831)	(18,2%)
CH6 - Frais de personnel	7.10	(194 968)	(179 724)	(15 244)	(8,5%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(98 907)	(88 606)	(10 301)	(11,6%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(13 279)	(13 843)	564	4,1%
Résultat d'exploitation (*)		173 586	227 762	(54 176)	(23,8%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	19 959	(3 523)	23 482	666,5%
CH11 - Impôt sur les bénéfices (*)	7.13	(92 531)	(89 822)	(2 709)	(3,0%)
Résultat des activités ordinaires (*)		101 014	134 417	(33 403)	(24,9%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	7.14	(7 931)	(21 736)	13 805	63,5%
Résultat net de l'exercice		93 083	112 681	(19 598)	(17,4%)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(11 506)	(8 720)	(2 786)	(31,9%)
Résultat après modification comptable (*)		81 577	103 961	(22 384)	(21,5%)

(*) Données au 31/12/2021 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2022

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2022	2021	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 183 776	994 207	189 569	19,1%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(555 064)	(432 110)	(122 954)	(28,5%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		33 629	41 106	(7 477)	(18,2%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 314 299)	(696 609)	(617 690)	(88,7%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		811 323	613 627	197 696	32,2%
Titres de placement		(60 764)	(183 957)	123 193	67,0%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(150 030)	(218 463)	68 433	31,3%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(62 953)	(23 700)	(39 253)	(165,6%)
Impôt sur les bénéfices		(106 961)	(104 525)	(2 436)	(2,3%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(221 343)	(10 424)	(210 919)	(2023,4%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		70 884	65 721	5 163	7,9%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(187 393)	(71 739)	(115 654)	(161,2%)
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(24 485)	(11 137)	(13 348)	(119,9%)
Autres flux d'investissement		-	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(140 994)	(17 155)	(123 839)	(721,9%)
Activités de financement					
Emission d'emprunts		99 330	88 451	10 879	12,3%
Remboursement d'emprunts		(49 828)	(33 062)	(16 766)	(50,7%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		66 134	66 822	(688)	(1,0%)
Dividendes versés		-	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	115 636	122 211	(6 575)	(5,4%)
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(246 701)	94 632	(341 333)	(360,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(978 228)	(1 072 860)	94 632	8,8%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(1 224 929)	(978 228)	(246 701)	(25,2%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776.875 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 147 agences, 194 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2022 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 891 933	769 460	99,05%
L'État Tunisien	111 160 004	111 160 004	555 800
Entreprises Publiques	18 408 461	18 408 461	92 042
Personnes Morales Privées	10 825 786	10 825 786	54 129
Rachat de la Banque de ses Titres	679 987	679 987	3 400
Personnes Physiques	12 817 695	12 817 695	64 088
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 483 067	7 415	0,95%
Personnes Morales	1 382 570	1 382 570	6 913
Personnes Physiques	100 497	100 497	502
TOTAL	155 375 000	776 875	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2022 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2022 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés en produits par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement ; Leurs montants s'élève au 31/12/2022 à 74 015 mD.

3.1.5- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2023-02 du 24 Février 2023 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ▀ 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- ▀ 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- ▀ 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- ▶ Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- ▶ Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- ▶ Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- ▶ Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- ▶ Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- ▶ La valeur boursière de l'action pour les titres cotés ;
- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôtelières ;

- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers ;
- ▶ La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- ▶ Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois ;

- Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à le circulaire n° 91-22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il

est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- ▀ Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- ▀ Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- ▀ Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

3.6 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10%
-Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33%*
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%
-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

La Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mdt présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application du § 41 la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 – Modification Comptable

La STB a procédé à des redressements comptables, constatés par le biais du compte modifications comptables affectant les résultats reportés et qui s'élèvent à 11 506 mDT.

Ces redressements concernent les revenus liés à certaines opérations sur pensions livrées et bons de trésor.

4.2 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de Cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

Une demande d'enrôlement par devant la cour de renvoi a été formulée.

4.3 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quaterdecies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2022.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées s'élèvent à 370 740 millions de dinars dont 102 852 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.4- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2022 est de 24 813 mdt.

5- NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5-1- Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 175.533 mDT au 31/12/2022 contre 532.828 mDT au 31/12/2021, soit une diminution de -357.295 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
CAISSE	76 305	78 510	(2 205)	(2,8%)
Caisse en Dinars	66 769	68 856	(2 087)	(3,0%)
Caisse en devise	9 536	9 654	(118)	(1,2%)
BCT	98 167	453 916	(355 749)	(78,4%)
BCT en Dinars	(4 654)	7 156	(11 810)	(165,0%)
BCT en devise	102 821	396 760	(293 939)	(74,1%)
FACILITE DE DEPOT	-	50 000	(50 000)	(100,0%)
CCP	1 057	398	659	165,6%
TGT	4	4	-	-
Total	175 533	532 828	(357 295)	(67,1%)

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% pour l'année 2022 et l'année 2021. La STB affiche ces ratios :

Libellé	Seuil régl.	2022	Seuil régl.	2021
Ratio de liquidité	100%	121,10%	100%	107,64%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les avoirs auprès des établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2021	Dotations	Reprises	Reclassement	2022
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	6 796	-	1 741		5 055
Total	6 796	-	1 741	-	5 055

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 445.503 mDT au 31/12/2022 contre 571.397 mDT au 31/12/2021.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	75 122	43 061	32 061	74,5%
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non résidentes	75 119	43 058	32 061	74,5%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	1	-	-
Prêts aux établissements financiers	299 032	423 044	(124 012)	(29,3%)
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	71 849	322 000	(250 151)	(77,7%)
Prêts hors marché en Dinars	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en Devises	227 183	101 044	126 139	124,8%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 849)	(1 616)	(233)	(14,4%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	73 175	106 804	(33 629)	(1)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	44 402	50 582	(6 180)	(12,2%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	28 773	56 222	(27 449)	(48,8%)
Créances rattachés	23	104	(81)	(77,9%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	-	86	(86)	(100,0%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	23	18	5	27,8%
Total	445 503	571 397	(125 894)	(22,0%)

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers				
Eligibles au refinancement de la BCT (*)	7 000	9 000	(2 000)	(22,2%)
Non éligibles aux refinancements de la BCT (*)	438 480	562 293	(123 813)	(22,0%)
Total	445 480	571 293	(125 813)	(22,0%)

(*) les chiffres de 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers				
Matérialisés par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	445 480	571 293	(125 813)	(22,0%)
Total	445 480	571 293	(125 813)	(22,0%)

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2022 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	75 122	-	-	-	75 122
comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
comptes courants des banques non résidentes	75 119	-	-	-	75 119
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	289 101	9 931	-	-	299 032
Prêts sur le marché monétaire en dinars	71 849	-	-	-	71 849
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	217 252	9 931	-	-	227 183
Provisions sur prêts interbancaires	(1 849)	-	-	-	(1 849)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	44 402	-	-	-	44 402
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	28 773	-	-	-	28 773
Total	435 549	9 931	-	-	445 480

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les créances sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2021	Dotations	Reprises	Reclass	2022
Provisions pour risques divers (Créances sur les établissements bancaires)	23 387	8 558	-	-	31 945
Total	23 387	8 558	-	-	31 945

5.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2022 et 2021 se présente comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Comptes courants débiteurs	1 038 016	994 143	43 873	4,4%
Crédits sur ressources spéciales	192 797	148 853	43 944	29,5%
Les créances prises en charge par l'État	9 440	13 711	(4 271)	(31,2%)
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	-
Comptes courants associés	89 770	89 770	-	-
Autres concours à la clientèle	11 171 012	10 205 578	965 434	9,5%
Créances à abandonner	4 298	3 562	736	20,7%
Créances rattachées	79 078	94 678	(15 600)	(16,5%)
Total brut	12 588 641	11 554 525	1 034 116	8,9%
Provisions	(1 149 164)	(1 139 962)	(9 202)	-0,8%
Provisions sur comptes courants	(144 889)	(150 255)	5 366	3,6%
Provisions sur ressources spéciales	(36 576)	(34 441)	(2 135)	(6,2%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(744 744)	(770 536)	25 792	3,3%
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	-	-
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(176 948)	(138 723)	(38 225)	(27,6%)
Agios réservés	(526 542)	(646 251)	119 709	18,5%
Agios réservés sur comptes courants	(39 828)	(47 463)	7 635	16,1%
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(434 916)	(547 322)	112 406	20,5%
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Agios réservés sur ressources spéciales	-	-	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 107)	(736)	(23,7%)
Agios réservés sur créances rattachées	(13 376)	(13 780)	404	2,9%
Produits perçus d'avance	(52 521)	(37 174)	(15 347)	-41,3%
Total Net en Mdt	10 860 414	9 731 138	1 129 276	11,6%

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2022 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 038 016	(110 436)	(34 453)	(39 828)	-	853 299
C/ Ressources spéciales	192 797	(32 936)	(3 640)	-	-	156 221
Comptes courants associés	89 770	(32 152)	(13 400)	(34 579)	-	9 639
Autres conc. à la clientèle	11 184 682	(472 097)	(272 647)	(434 916)	(52 521)	9 952 501
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)	-	-
Créances rattachées	79 078	-	-	(13 376)	-	65 702
Total	12 588 641	(648 076)	(324 140)	(526 542)	(52 521)	11 037 362
Provisions collectives						(176 948)
Encours net						10 860 414

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
C/C Débiteurs	1 038 016	-	-	-	1 038 016
Autres concours à la clientèle	2 592 849	2 250 789	3 581 655	1 360 266	9 785 559
Crédits sur ressources spéciales	3 262	13 337	83 534	53 146	153 279
Total 2022	3 634 127	2 264 126	3 665 189	1 413 412	10 976 854

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2022 se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(39 828)	(47 463)	7 635	16,1%
Agios réservés sur Avals et Cautions	(3 721)	(3 468)	(253)	(7,3%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(130 042)	(148 083)	18 041	12,2%
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(225 980)	(227 040)	1 060	0,5%
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 158)	(1 448)	290	20,0%
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(74 015)	(167 283)	93 268	55,8%
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 843)	(3 107)	(736)	(23,7%)
Agios réservés sur créances rattachées	(13 376)	(13 780)	404	2,9%
Sous Total	(526 542)	(646 251)	119 709	18,5%
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	-	(2 519)	2 519	100,0%
Total	(526 542)	(648 770)	122 228	18,8%

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élèvent au 31/12/2022 à 74.015 mille dinars.

Libellé	2021	Dotations	Reprises	Reclass	2022
Provisions sur comptes courants	(150 255)	(36 269)	39 787	1 848	(144 889)
Provisions sur ressources spéciales	(34 441)	(7 147)	7 636	(2 624)	(36 576)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(770 536)	(166 055)	191 164	683	(744 744)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	-	-	-	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(138 723)	(38 225)	-	-	(176 948)
Total	(1 139 962)	(247 696)	238 587	(93)	(1 149 164)

Libellé	2021	Dotations	Reprises	Reclass	2022
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(600 445)	(160 008)	112 638	(261)	(648 076)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(400 794)	(49 463)	125 949	168	(324 140)
Provisions collectives	(138 723)	(38 225)	-	-	(176 948)
Total	(1 139 962)	(247 696)	238 587	(93)	(1 149 164)

- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

Les créances (après décote) éligibles au refinancement de la banque centrale se présentent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	1 321 575	933 849	387 726	41,5%

5.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFL...).

5.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 76 654 mille dinars au titre de l'exercice 2022, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2022 à 324 140 mille dinars.

5.3.4 – Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2023-02 du 24 Février 2023 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2021, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.5– Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 9 440 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 906.582 mDT au 31/12/2022 contre 612.349 mDT au 31/12/2021. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2021	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2022
I- Titres de placement	608 242	100 292	(41 350)	-	667 184
1.1 Titres émis par l'État et les organismes publics	608 242	100 292	(41 350)	-	667 184
Valeurs brutes	630 055	100 292	(39 528)		690 819
Créances et dettes rattachées (*)	22 261	-	(1 220)	-	21 041
Décote	(44 074)	-	(602)	-	(44 676)
II- Titres de transactions	4 107	244 814	(9 523)	-	239 398
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	4 107	244 814	(9 523)	-	239 398

Bons du trésor	4 408	244 814	(4 408)	-	244 814
Créances et dettes rattachées	(301)	-	(5 115)	-	(5 416)
Total net	612 349	345 106	(50 873)	-	906 582

(*) Données au 31/12/2021 retraitées pour des besoins de comparabilité.

5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1.455.603 mDT au 31/12/2022 contre 1.258.378 mDT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
BTA d'investissement	798 100	798 100	-	-
Décote/primes sur BTA d'investissement	(12 598)	(17 467)	4 869	27,9%
Créances rattachées	25 527	25 527	-	-
Total BTA d'investissement	811 029	806 160	4 869	0,6%
Emprunts obligataires	16 326	103 696	(87 370)	(84,3%)
Emprunt national	278 000	-	278 000	-
Provisions Emprunts obligataires	(2 650)	(2 650)	-	-
Créances rattachées	8 108	2 688	5 420	201,6%
	-	-	-	-
Total autres titres d'investissement	299 784	103 734	196 050	189,0%
Fonds gérés SICAR	93 678	96 235	(2 557)	(2,7%)
Provisions Fonds gérés	(57 441)	(57 401)	(40)	(0,1%)
Total Fonds gérés	36 237	38 834	(2 597)	(6,7%)
parts dans les fonds commun de placement	49 146	49 146	-	-
Provisions sur parts dans les FCP	-	(996)	996	100,0%
Total FCP	49 146	48 150	996	2,1%
Parts dans les entreprises liées	216 009	195 179	20 830	10,7%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	50 831	41 591	9 240	22,2%
Titres de participations	123 480	151 556	(28 076)	(18,5%)
Participations en rétrocession	18 056	18 416	(360)	(2,0%)
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(148 667)	(144 940)	(3 727)	(2,6%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	-	-
Total Titres de participation	259 407	261 500	(2 093)	(0,8%)
Total général	1 455 603	1 258 378	197 225	15,7%

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2021	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	2022
BTA d'investissement	798 100	4 464	(4 464)	-	798 100
Emprunts obligataires	103 696	-	(12 370)	-	16 326
Emprunt national	-	203 000	-	-	278 000
Fonds gérés SICAR	96 235	-	(3 109)	551	93 678

Fonds commun de placement	49 146	-	-	-	49 146
Titres de participation	151 556	-	(28 077)	-	123 480
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	41 591	9 404	(164)	-	50 831
Parts dans les entreprises liées	195 179	20 830	-	-	216 009
Société en liquidation	30	-	-	-	30
Participation en rétrocession	18 416	-	(360)	-	18 056
Total en mDT	1 453 949	237 698	(48 544)	551	1 643 656

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2022 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Titres non cotés	805 902	595 584	210 318	35,3%
Titres cotés	38 349	58 961	(20 612)	(35,0%)
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	845 556	655 850	189 706	28,9%

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2022 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	92,00%	36 986	0	36 986
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
BFT	78,18%	3 535	3 535	0
TF Bank	49,99%	56 370	25 944	30 426
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	0	3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	59,32%	2 100	2 488	-388
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	2 324	5 137
SECTEUR SERVICES				

STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	2 000
ACTIVHOTELS	97,57%	28 084	7 515	20 569

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur brute totale de 93 678 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 57 441 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Remboursements Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. directes	Titres SICAV	Solde 2022
FG STB 1	8 000	-1 121	2 180	2 216	2 094	55	4 699
FG STB 2	8 000	1 386	4 331	4 402	299	175	5 055
FG STB 3	5 000	897	2 077	2 537	1 000	52	3 820
FG STB 4	6 500	1 201	2 008	5 772	120	731	5 693
FG STB 5	6 824	1 576	2 931	5 108	533	149	5 469
FG STB 6	2 707	151	2 172	1 326	80	93	686
FG STB 7	800	74	140	265	390	96	734
FG STB 8	6 752	3 175	4 082	2 720	3 032	1 412	5 845
FG STB 9	4 800	269	760	3 931	-	267	4 309
FG STB 10	8 748	166	247	8 523	-	165	8 667
FG STB 11	6 000	551	733	4 821	83	602	5 818
FG STB 12	9 898	1 313	406	5 998	1 526	2 105	10 805
FG ID 1	2 000	862	1 630	1 289	-	40	1 232
FG ID 2	2 000	218	957	1 639	-	54	1 261
FG ID 3	5 436	1 155	2 839	3 684	140	93	3 752
FG ID 4	360	30	28	335	-	30	362
FG ID 5	1 133	271	173	967	-	311	1 231
FG ID 6	4 000	442	1 023	2 546	-	958	3 419
FG STB 14	10 000	293	0	8 000	-	1 341	10 293
FG STB 15	10 000	528	0	6 150	-	2 843	10 528
Total	108 958	13 437	28 717	72 229	9 297	11 572	93 678

Au 31 Décembre 2022, la situation des emplois sur les Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	2022	2021	Variation	%
Comptes courants des banques résidentes	658	16	642	4012,5%
Actions (placement)	2 049	2 596	(547)	(21,1%)
Parts dans les OPCVM	11 573	15 381	(3 808)	(24,8%)
Autres titres de participation	4 293	2 579	1 714	66,5%
Participations en rétrocession	81 525	82 917	(1 392)	(1,7%)
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	-	-
Débiteurs divers	2 049	252	1 797	713,1%
Provisions sur participations en rétrocession	(60 013)	(59 192)	(821)	(1,4%)

Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	(15)	(15)	-	-
Créditeurs divers	(6 606)	(6 423)	(183)	(2,8%)
Total	36 236	38 834	-2 598	-6,7%

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 136.218 mDT au 31/12/2022. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2021	Acquisition/ Cession 2022	ajustement valeur brute /ex antérieurs	Valeur Brute 2022	Amort 2021	Dotation / Prov. 2022	ajustement amortissements/ ex antérieurs	Amort 2022	Valeur Nette 2022
Immobilisations Incorporelles	34 834	3 874	-	38 708	(28 738)	(3 679)	-	(32 417)	6 291
Logiciel informatique	34 777	3 874	0	38 651	(28 738)	(3 679)	-	(32 417)	6 234
Droit au bail	57	-	0	57	-	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	290 597	17 459	-	308 056	(171 765)	(9 600)	3 236	(178 129)	129 927
Terrains	38 844	-	0	38 844	-	-	-	-	38 844
Constructions	73 027	-	0	73 027	(37 844)	(1 467)	-	(39 312)	33 715
Mobilier de bureaux	8 961	1 524	0	10 485	(6 969)	(619)	-	(7 588)	2 897
Matériel de transport	3 151	-	0	3 151	(1 335)	(554)	-	(1 889)	1 262
Matériel informatique	49 795	4 200	0	53 995	(48 992)	(2 459)	-	(51 451)	2 544
Matériel de communication	2 061	2	0	2 063	(1 310)	(21)	-	(1 331)	732
Matériel de bureaux	18 025	536	0	18 561	(17 173)	(523)	-	(17 696)	865
Matériel de sécurité	6 077	1 450	0	7 527	(3 636)	(436)	-	(4 072)	3 455
Matériel de climatisation	6 088	8	0	6 095	(5 506)	(136)	-	(5 642)	453
Agencements, amén. et instal.	55 244	9 526	0	64 771	(38 381)	(3 373)	-	(41 753)	23 018
Mob- bureau hors expl	33	-	0	33	(31)	-	-	(31)	2
Mat-outil hors exploit	403	-	0	403	(359)	(12)	-	(371)	32
Immeubles hors exploit	28 229	(185)	0	28 044	(10 229)	-	3 236	(6 993)	21 051
Imm. En attente affectation	659	398	0	1 057	-	-	-	-	1 057
TOTAL	325 431	21 333	-	346 764	(200 503)	(13 279)	3 236	(210 546)	136 218

5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2022, les autres postes d'actif totalisent 707.695 mDT contre 656.179 mDT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Prêts et avances au personnel	184 853	169 447	15 406	9,1%
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	-	-
État, impôt et taxes	83 820	77 171	6 649	8,6%
Stocks divers	5 353	3 274	2 079	63,5%
Différence de change à la charge de l'état	178	39	139	356,4%
Siège, succursales et agences Actif	10 946	31 921	(20 975)	(65,7%)
comptes de régularisation actif	128 320	163 238	(34 918)	(21,4%)
Valeurs présentées à la compensation	81 997	60 663	21 334	35,2%
Effets financiers en recette	107	107	-	-
Débites à régulariser	761	812	(51)	(6,3%)
Charges payées d'avance	621	1 026	(405)	(39,5%)
Produits à recevoir	(2 403)	(281)	(2 122)	(755,2%)
Créances cédées	2 081	2 361	(280)	(11,9%)
Différence PF encaissement exigible après encaissement (1)	18 084	18 071	13	0,1%
Autres comptes d'actif	189 830	125 183	64 647	51,6%
TOTAL	707 695	656 179	51 516	7,9%

(1) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 18 083 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	2022	2021	Variation	%
Valeur à l'encaissement	129 242	173 020	(43 778)	(25,3%)
Valeurs exigibles après encaissement	(111 159)	(154 949)	43 790	28,3%
Total	18 083	18 071	12	0%

(2) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision 2021	Dotation 2022	Reprises 2022	Provision 2022
Prêts au personnel	(1 732)	-	-	(1 732)
État, impôt et taxes	(829)	-	-	(829)
Stock divers	(28)	-	-	(28)
Écart de conversion	(12 105)	-	-	(12 105)
Comptes de régularisation actif	(8 133)	-	-	(8 133)
Valeurs présentées à la compensation	(156)	-	71	(85)
Effets financiers en recette	(111)	-	-	(111)
Débites à régulariser	(1 069)	-	25	(1 044)
Charges payées d'avance	(134)	-	-	(134)
Créances cédées	(2 137)	-	-	(2 137)
Différence PF encaissement exigible après encaissement	(471)	-	-	(471)
Litiges	(59 983)	(11 322)	5 709	(65 596)
Autres	(11 230)	(82)	98	(11 213)
Total	(98 118)	(11 404)	5 903	(103 619)

5.8 – Banque central et CCP

Au 31/12/2022 ce poste totalise 1.517.934 mDT contre 1.461.625 mDT au 31/12/2021. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Appel d'offre	1 131 000	1 427 000	(296 000)	(20,7%)
Facilité de prêt	420 000	-	420 000	-
Utilisations auprès de la BCT	(34 744)	33 278	(68 022)	(204,4%)
Dettes rattachées	1 678	1 347	331	24,6%
TOTAL	1 517 934	1 461 625	56 309	3,9%

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2022 ce poste totalise 535.322 mDT contre 545.024 mDT au 31/12/2021. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	75 972	49 479	26 493	53,5%
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non résidentes	75 971	49 478	26 493	53,5%
Emprunts auprès des établissements bancaires	420 109	470 167	(50 058)	(10,6%)
- Emprunts en dinars	168 500	209 000	(40 500)	(19,4%)
- Emprunts en devises	251 609	261 167	(9 558)	(3,7%)
Avoir en compte des établissements financiers	37 637	23 346	14 291	61,2%
Dettes rattachées	1 604	2 032	(428)	(21,1%)
Total	535 322	545 024	(9 702)	(1,8%)

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires.

Description	2022	2021	Variation	%
Matérialisés par des titres	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres	535 322	545 024	(9 702)	(1,8%)
Total	535 322	545 024	(9 702)	(1,8%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2022 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	75 972	-	-	-	75 972
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non résidentes	75 971	-	-	-	75 971
Emprunts auprès des établissements bancaires	325 605	94 504	-	-	420 109
- Emprunts en dinars	168 500	-	-	-	168 500
- Emprunts en devises	157 105	94 504	-	-	251 609
Avoir en compte des établissements financiers	37 637	-	-	-	37 637
Dettes rattachées	1 604	-	-	-	1 604
Total	440 818	94 504	-	-	535 322

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 9.863.202 mDT au 31/12/2022 contre 9.047.593 mDT au 31/12/2021. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Dépôts à vue	2 652 164	2 616 904	35 260	1,3%
Dépôts épargne	3 870 738	3 585 871	284 867	7,9%
Compte à terme	776 985	608 453	168 532	27,7%
Comptes en dinars convertibles	124 272	108 603	15 669	14,4%
Dépôts en devises	781 666	841 117	(59 451)	(7,1%)
Placements en devises	264 322	266 122	(1 800)	(0,7%)
Bons de caisse	686 193	586 999	99 194	16,9%
Autres sommes dues à la clientèle	276 383	184 331	92 052	49,9%
Dettes rattachées	(8 521)	(12 807)	4 286	33,5%
Certificats de dépôts	439 000	262 000	177 000	67,6%
Total	9 863 202	9 047 593	815 609	9,0%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	3 678 004	144 421	-	-	3 822 425
Dépôts à vue dinars	2 652 164	-	-	-	2 652 164
Comptes en dinars convertibles	124 272	-	-	-	124 272
Comptes en devises	781 666	-	-	-	781 666
Placement en devises	119 902	144 421	-	-	264 323
Dépôts épargne	3 870 738	-	-	-	3 870 738
Comptes spéciaux d'épargne	3 827 530	-	-	-	3 827 530
Autres comptes d'épargne	43 208	-	-	-	43 208
Dépôts à terme	949 377	746 283	206 517	-	1 902 177
Compte à terme	384 496	305 115	87 374	-	776 985
Bons de caisse	226 381	340 668	119 143	-	686 192
Certificats de dépôts	338 500	100 500	-	-	439 000
Autres sommes dues à la clientèle	276 383	-	-	-	276 383
Total	8 774 502	890 704	206 517	-	9 871 723

La ventilation des dépôts et avoirs des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation au 31/12/2022 se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue dinars	14 969	-	-	2 761 467	2 776 436
Comptes en devises	-	1 183	-	780 483	781 666
Placement en devises	-	-	-	264 322	264 322
Dépôts épargne	-	-	-	3 870 738	3 870 738
Compte à terme	36 640	8 400	-	731 945	776 985
Bons de caisse	-	-	-	686 193	686 193
Certificats de dépôts	2 000	25 000	-	412 000	439 000
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	276 383	276 383
Total	53 609	34 583	-	9 783 531	9 871 723

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 631.433 mDT au 31/12/2022 contre 495.760 mDT au 31/12/2021 et se réparti comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	319 617	257 450	62 167	24,1%
Ressources spéciales	275 289	220 564	54 725	24,8%
Ressources budgétaires	88 629	78 404	10 225	13,0%
Ressources extérieures	186 660	142 160	44 500	31,3%
Intérêts sur emprunts obligataires	42 295	22 740	19 555	86,0%
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 390	1 908	482	25,3%
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(8 546)	(7 290)	(1 256)	(17,2%)
Total	631 433	495 760	135 673	27,4%

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fonds national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2022 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	23 502	9 963	133 712	152 440	319 617

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Description	Solde 2021	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2022
Emprunt long terme	220 287	90 202	-	(24 337)	286 152
Emprunt court terme	37 163	9 128	(37 163)	24 337	33 465
Total	257 450	99 330	(37 163)	-	319 617

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	1 649	11 131	81 150	92 730	186 660
Ressources budgétaires	46	7 923	33 033	47 627	88 629

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2022 comme suit :

Description	Solde 2021	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2022
Ressources long terme	204 072	66 134	-	(15 666)		254 540
Ressources court terme	16 492	-	(12 665)	16 922		20 749
Total ressources avant couverture	220 564	66 134	(12 665)	1 256	-	275 289
Couverture sur Ressources en devises	(7 290)	-	-	(1 256)		(8 546)
Total ressources	213 274	66 134	(12 665)	-	-	266 743

5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 843.292 mDT au 31/12/2022 contre 733.367 mDT au 31/12/2021 :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	289 020	284 185	4 835	1,7%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2) (*)	131 000	123 190	7 810	6,3%
Effets financiers non échus (3)	41 787	21 964	19 823	90,3%
Agios réservés pris en charge par l'État	-	2 519	(2 519)	(100,0%)
Charges à payer	68 401	61 852	6 549	10,6%
Créditeurs divers	2 298	2 213	85	3,8%
Suspens à régulariser	5 915	5 915	-	-
Siège, succursales et agences	1 082	3 974	(2 892)	(72,8%)
Comptes de régularisation-Passif	88 050	54 551	33 499	61,4%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	178 437	154 690	23 747	15,4%
Écart de conversion	21 733	2 123	19 610	923,7%
Autres crédits	501	501	-	-
Crédits à régulariser	1 352	1 975	(623)	(31,5%)
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 716	13 715	1	0,0%
Total en mDT	843 292	733 367	109 925	15,0%

(*) données au 31/12/2021 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2022 s'élèvent à 289.020 mDT contre 284.185 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2021	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 2022
Prov sur E/S	65 126	(18 349)	10 348	1 585	58 710
Prov pour départ à la retraite	69 423	(4 065)	2 544	-	67 902
Prov pour risques divers	149 636	(7 777)	20 549	-	162 408
Total	284 185	(30 191)	33 441	1 585	289 020

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2022	2021	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer (*)	85 946	84 945	1 001	
TVA	4 104	4 283	(179)	(4,2%)
Retenues à la source	24 410	17 095	7 315	42,8%
Fonds de péréquation de change	10 857	11 975	(1 118)	(9,3%)
Contribution sociale de solidarité	117	105	12	11,4%
Autres	5 566	4 787	779	16,3%
Total	131 000	123 190	7 810	6,3%

(*) données au 31/12/2021 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2022	2021	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 583	1 432	151	10,5%
Effets financiers court terme non échus	-	-	-	-
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 467	4 531	(64)	(1,4%)
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547	-	-
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	79	3 683	(3 604)	(97,9%)
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	35 111	11 771	23 340	198,3%
Total	41 787	21 964	19 823	90,3%

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776.875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

(1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996mDT). en application de la réglementation comptable une partie du solde de l'écart de réévaluation soit 461 mDT en 2022 a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de l'utilisation des biens réévalués.

Libellé	Solde 2021	Modification n comptable	Solde ajusté 2021	Affectation Résultat 2021	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde 2022
Capital social	776 875		776 875	-	-	-	-	776 875
Dotation de l'État	117 000		117 000	-	-	-	-	117 000
Primes liées au capital	142 663		142 663	-	-	-	-	142 663
Réserves légales	12 430		12 430	-	-	-	-	12 430
Réserves statutaires	49 479		49 479	-	-	-	-	49 479
Réserves à régime spécial	196 906		196 906	-	-	-	-	196 906
Réserves pour réinvestissements exonérés	9 974		9 974	-	-	-	-	9 974
Réserves pour fonds social	9 779		9 779	-	-	-	(547)	9 232
Réserves pour risques bancaires	45 028		45 028	-	-	-	-	45 028
Actions propres	(5 509)		(5 509)	-	-	-	-	(5 509)
Autres capitaux propres (1)	22 314		22 314	-	-	-	(461)	21 853
Résultats reportés (*)	(277 072)	(8 720)	(285 792)	112 681	-	-	461	(172 650)
Résultat net de l'exercice (*)	115 468	(2 786)	112 681	(112 681)	-	93 083	-	93 083
Total	1 215 335	(11 506)	1 203 828	-	-	93 083	(547)	1 296 364

(*) données au 31/12/2021 retraitées pour les besoins de la comparabilité

Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.

Nombre Total d'actions ordinaires	155 375 000
Nombre d'actions propres	679 987
Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.	0,44%

5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

5.13.2– Bénéfice par action

Libellé	2022	2021	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT) (*)	93 082 695	112 681 373	(19 598 678)	-17,4%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	679 987	679 987	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 695 013	154 695 013	-	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	407 369	493 141	(85 772)	-17,4%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,602	0,728	(0)	(17,4%)

(*) données 2021 retraitées pour les besoins de comparabilité

6- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2022 des éléments suivants :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 095 262	1 027 143	68 119	6,6%
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	398 665	434 151	(35 486)	(8,2%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 493 927	1 461 294	32 633	2,2%
Crédits documentaires et acceptations import	497 345	424 259	73 086	17,2%
Crédits documentaires et acceptations export	116 372	64 433	51 939	80,6%
Total crédits documentaires	613 717	488 692	125 025	25,6%
Total passifs éventuels	2 107 644	1 949 986	157 658	8,1%

Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 613.717 mDT au 31/12/2022 contre 488.692 mDT au 31/12/2021. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accreditifs export devises	-	-	-	116 372	116 372
Débiteurs par accreditifs import devises	-	-	-	497 345	497 345
Total	-	-	-	613 717	613 717

6.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2022 à 157.349 mDT contre 115.693 mDT au 31 décembre 2021.

Libellé	2022	2021	Variation	%
Engagements de financement	157 323	115 592	41 731	36,1%
Engagements sur titres	26	101	(75)	(74,3%)
Total	157 349	115 693	41 656	36,0%

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2022 à 3.098.907 mDT contre 2.251.533 mDT au 31 décembre 2021 :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	398 665	434 151	(35 486)	(8,2%)
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	82 157	43 669	38 488	88,1%
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	1 918 721	1 177 962	740 759	62,9%
Garanties reçues de la clientèle	699 364	595 751	103 613	17,4%
Total	3 098 907	2 251 533	847 374	37,6%

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

7- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2022 à 951.865 mDT contre à 829.417 mDT au 31 Décembre 2021 et s'analysent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	11 925	18 771	(6 846)	(36,5%)
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	5 047	8 365	(3 318)	(39,7%)
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	6 878	10 406	(3 528)	(33,9%)
Intérêts sur créances sur la clientèle	907 176	786 508	120 668	15,3%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	99 699	98 367	1 332	1,4%
Intérêts sur crédit à la clientèle	807 477	688 141	119 336	17,3%
Revenus assimilés	32 764	24 138	8 626	35,7%
Total	951 865	829 417	122 448	14,8%

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2022 à 136.304 mDT contre 132.236 mDT au 31 Décembre 2021 et s'analyse comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	62 649	64 022	(1 373)	(2,1%)
Opérations sur titres	2 762	1 065	1 697	159,3%
Opérations de change	9 109	10 087	(978)	(9,7%)
Opérations de commerce extérieur	7 771	5 652	2 119	37,5%
Coffre-fort	57	42	15	35,7%
Études	20 856	21 606	(750)	(3,5%)
Autres	33 100	29 762	3 338	11,2%
Total	136 304	132 236	4 068	3,1%

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 113.937 mDT contre 89.220 mDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	6 144	1 171	4 973	424,7%
Intérêts nets sur bons de trésor	6 144	1 171	4 973	424,7%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	51 547	46 045	5 502	11,9%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement (*)	45 101	36 927	8 174	22,1%
Pertes sur titres de placement	6 446	9 118	(2 672)	(29,3%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
Gains nets sur opérations de change	56 246	42 004	14 242	33,9%
Résultat sur opérations de change	53 612	42 004	11 608	27,6%
Commissions sur change manuel	2 634	-	2 634	-
Total	113 937	89 220	24 717	27,7%

(*) (*) Données au 31/12/2021 retraitées pour les besoins de comparabilité

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille Titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2022 à 81.176 mDT contre 68.496 mDT au 31 décembre 2021 et s'analysent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	13 819	4 316	9 503	220,2%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement (*)	55 941	54 936	1 005	1,8%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	11 415	9 244	2 171	23,5%
Total en mDT	81 176	68 496	12 680	18,5%

(*) Données au 31/12/2021 retraitées pour les besoins de comparabilité.

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2022 à -584.297 mDT contre -466.907 mDT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(113 158)	(81 334)	(31 824)	(39,1%)
Opérations avec la clientèle	(428 592)	(354 897)	(73 695)	(20,8%)
Emprunts et ressources spéciales	(42 543)	(30 619)	(11 924)	(38,9%)
Autres intérêts et charges	(4)	(57)	53	93,0%
Total	(584 297)	(466 907)	(117 390)	(25,1%)

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une augmentation de 6,7% entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	951 865	829 417	122 448	14,8%
Intérêt courus et charges assimilées	(584 297)	(466 907)	(117 390)	(25,1%)
Marge nette d'intérêts	367 568	362 510	5 058	1,4%
Commissions reçues	136 304	132 236	4 068	3,1%
Commissions payées	(9 557)	(6 387)	(3 170)	(49,6%)
Commissions nettes	126 747	125 849	898	0,7%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières (*)	113 937	89 220	24 717	27,7%
Revenus du portefeuille titres d'investissement (*)	81 176	68 496	12 680	18,5%
Produit net bancaire	689 428	646 075	43 353	6,7%

(*) Données au 31/12/2021 retraitées pour les besoins de comparabilité

7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2022	2021	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(200 622)	(108 047)	(92 575)	(85,7%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(170 525)	(136 512)	(34 013)	(24,9%)
Dotations aux provisions additionnelles	(50 695)	(35 865)	(14 830)	(41,3%)
Dotations aux provisions collectives	(38 225)	(6 901)	(31 324)	(453,9%)
Reprises sur provisions pour créances douteuses	128 808	100 098	28 710	28,7%
Reprises sur provisions additionnelles	128 128	85 395	42 733	50,0%
Créances cédées à STRC ou radiées	(266 288)	(152 162)	(114 126)	(75,0%)
Créances passées par pertes	(9 127)	(18 801)	9 674	51,5%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	77 302	56 701	20 601	36,3%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(15 852)	(30 146)	14 294	47,4%
Dotations aux provisions pour risques et charges CE	(23 094)	(36 053)	12 959	35,9%
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	-	-	-	-
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social •	(4 600)	(7 602)	3 002	39,5%
Reprises de provisions pour risques et charges	7 777	8 036	(259)	(3,2%)
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	4 065	5 473	(1 408)	(25,7%)
TOTAL	(216 474)	(138 193)	(78 281)	(56,6%)

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2022, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(9 026)	(11 067)	2 041	18,4%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(817)	(1 173)	356	30,3%
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	2 323	(368)	2 691	731,3%
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	6 284	4 429	1 855	41,9%
Reprises sur provisions pour fonds gérés	777	156	621	398,1%
Total	(459)	(8 023)	7 564	94,3%

7.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2022 un total de 8.245 mDT contre 10.076 mDT au 31/12/2021, détaillés comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Revenus des immeubles	1 115	2 365	(1 250)	(52,9%)
Intérêts sur crédits au personnel	7 052	7 701	(649)	(8,4%)
Autres produits accessoires	78	10	68	680,0%
Total	8 245	10 076	(1 831)	(18,2%)

7.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2022 un total de 194.968 mDT contre 179.724 mDT au 31 Décembre 2021, détaillés comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Rémunération du personnel	(145 602)	(130 233)	(15 369)	(11,8%)
Charges sociales	(45 814)	(46 590)	776	1,7%
Autres charges liées au personnel	(3 552)	(2 901)	(651)	(22,4%)
Total	(194 968)	(179 724)	(15 244)	(8,5%)

7.11– Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2022 un total de 98.907 mDT contre 88.606 mDT au 31 Décembre 2021, détaillées comme suit :

Libellé	2022	2021	Mt	%
Charges générales d'exploitation (*)	(98 908)	(88 606)	(10 302)	(11,6%)
Frais d'exploitation non bancaires	(63 123)	(57 089)	(6 034)	(10,6%)
Autres charges d'exploitation	(35 785)	(31 517)	(4 268)	(13,5%)

(*) Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Loyer	(4 591)	(4 046)	(545)	(13,5%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(5 248)	(5 508)	260	4,7%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(21 469)	(20 199)	(1 270)	(6,3%)
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(24 813)	(23 052)	(1 761)	(7,6%)
Primes d'assurance	(1 855)	(1 624)	(231)	(14,2%)
Autres	(5 145)	(2 661)	(2 484)	(93,3%)
Impôts et taxes	(4 963)	(4 348)	(615)	(14,1%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 959)	(2 432)	(527)	(21,7%)
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(2 180)	(1 490)	(690)	(46,3%)
Transport et déplacement	(307)	(202)	(105)	(52,0%)
Frais divers de gestion	(25 377)	(23 044)	(2 333)	(10,1%)
Total	(98 907)	(88 606)	(10 301)	(11,6%)

7.12– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 19.959 mDT au 31/12/2022 à contre -3.523 mDT au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	36 300	13 623	22 677	166,5%
- Plus-value de cession	84	669	(585)	(87,4%)
- Subvention TFP	1 580	1 380	200	14,5%
- Autres gains (1)	34 636	11 574	23 062	199,3%
Pertes provenant des autres éléments ordinaires (2)	(16 341)	(17 146)	805	4,7%
Total	19 959	(3 523)	23 482	666,5%

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 26.064 mDT
- De l'annulation des amortissements cumulés sur les immeubles hors exploitations pour un montant de 3.225 mDT

(2) Ce solde englobe principalement :

- Du paiement des charges sociales sur une affaire contentieuse avec la CNSS pour un montant de 5.750 mDT
- D'un montant de RAS réclamé par l'administration fiscale qui s'élève à 5.009 mDT.

7.13– Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2022 à 92.531 mdt contre 89.822 mdt au 31 Décembre 2021.

Libellé	2022	2021	Variation	%
Résultat fiscal	264 375	261 513	2 862	1,1%
Impôts sur les sociétés	(92 531)	89.822	(2 709)	3,0%

7.14– Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31 décembre 2022 à 7.931 mdt et se détaille comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(7 931)	(5 230)	(2 701)	(51,6%)
Don covid-19	-	(16 506)	16 506	100,0%
Total	(7 931)	(21 736)	13 805	63,5%

8- NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2022, un flux de trésorerie net négatif de 221 343 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 628 712 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de -1 314 299 mDT.
- Les dépôts et les retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 811 323 mDT.
- les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de -60 764 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont engendré un flux négatif de -150 030 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de -62 953 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2022, un flux net négatif de -140 994 m DT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2022, un flux de trésorerie net de 115 636 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2022, un solde de -1.224.929 contre -978.228 mDT au 31 Décembre 2021, détaillées comme suit :

Libellé	2022	2021	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	77 366	78 913	(1 547)	(2,0%)
BCT	(1 419 766)	(1 007 709)	(412 057)	(40,9%)
Banques et organismes spécialisés	(850)	(6 418)	5 568	86,8%
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(121 077)	(47 122)	(73 955)	(156,9%)
Titres de transactions	239 398	4 108	235 290	5727,6%
Total	(1 224 929)	(978 228)	(246 701)	(25,2%)

9- NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS

- * Les états financiers individuels au titre de l'exercice 2022 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 04/04/2023
- * Par conséquent ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Néanmoins aucun événement particulier n'est survenu jusqu'à aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. *Opinion avec réserves*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit ont été limités par les insuffisances du système d'information de la banque qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement à la justification et la réconciliation des flux et des opérations et à l'arrêté du tableau des engagements.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens.

« La banque a engagé un travail de justification et d'apurement des opérations restées en suspens qu'elle a confié à des cabinets d'expertise comptable externes. Cette action étant en cours à la clôture de l'exercice 2022, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut être cerné ».

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2022 à 14 716 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 208 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 436 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2022 s'élèvent à 1 088 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2022, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 432 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la banque aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 646 millions de dinars en Portefeuille titre Commercial (AC4) et de 786 millions de dinars en Portefeuille titre d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;

- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Les actifs de la banque comportent 9 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. *Efficacité du système de contrôle interne.*

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

2. *Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur*

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. *Participations croisées*

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Deux sociétés du groupe STB détiennent, au 31 décembre 2022, 305 712 actions dans le capital de la STB.

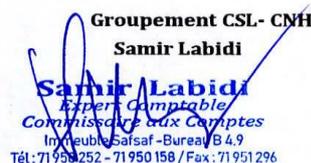
Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

4. *Position de change*

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 10 avril 2023

Les Co-commissaires aux comptes



Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La STB a signé une convention de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire, pour un montant de 15 millions d'Euros et ce dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État pour un montant global de 81,5 millions d'Euros et 25 millions d'USD.

L'encours de ce prêt au 31 décembre 2022 est de 15 millions d'Euros soit l'équivalent de 49,211 millions de dinars.

2. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot de créances bancaires d'un montant égal à 37,223 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.
3. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot de créances bancaires d'un montant égal à 12,514 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix d'Un million six cent mille Dinars.
4. La STB a conclu avec sa filiale STB FINANCE, quatre conventions de rétrocession des commissions de placement relatif aux quatre tranches de l'emprunt national 2022. En vertu de cette convention, la STB FINANCE doit verser à la STB une rétrocession des commissions de placement avec un taux de 1% des montants placés et de 0,15% sur le montant placé par le fond de Garantie des dépôts Bancaires et ce dès perception de la commission de placement de la part de l'émetteur. Aussi elle doit verser la récupération des frais engagés suite à la souscription du fond de Garantie des dépôts Bancaires et des frais facturés par Tunisie Clearing. Le montant facturé au titre de ces conventions est de l'ordre de 2,283 millions de dinars.
5. La STB a conclu avec sa filiale « STB FINANCE » une convention de placement et de gestion de l'emprunt obligataire subordonné privé STB SUB 2021-1.

En vertu de cette convention, la STB FINANCE a perçu une commission de 0,6% du montant de l'emprunt au titre des frais de montage et de commissions de placement. Cette commission est de l'ordre de 600 000 dinars en HT.

Au titre de la préparation du prospectus et du montage de l'opération, STB FINANCE a perçu une commission forfaitaire de 50 000 dinars en HT.

6. Courant l'exercice 2022, la STB a souscrit à l'emprunt national 2022 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, sur quatre tranches pour 203 millions de dinars répartie par tranche comme suit :

Tranche	période	taux d'intérêt	Montant
2022-1	7 ans 2 grâce	TMM+2,5%	25 000
2022-2	7 ans 2 grâce	TMM+2,2%	26 000
2022-3	5 ans	TMM+2,25%	72 000
2022-4	7 ans 2 grâce	2,05%	80 000
Total en mille Dinars			203 000

7. Courant l'exercice 2022, la STB a accordé un crédit moyen terme de consolidation, d'assainissement et de restructuration à hauteur de 2,765 millions de dinars, à sa filiale ED-DHKILA. Le montant débloqué d'élève à 3,542 millions de dinars.

Les informations relatives à ce nouveau crédit se présentent comme suit :

- Durée : 7 ans dont 2 années de franchise;
 - Taux : TMM+2,4% ;
 - Garantie : Hypothèque en 1^{er} rang sur dix titres fonciers issus du titre mère n° 76977 Monastir.
8. Courant l'exercice 2022, les filiales, les entreprises associées et les administrateurs de la STB ont souscrit à l'emprunt obligataire subordonné privé STB 2021-1 émis par la STB pour un montant global de 100 millions de dinars. Le montant souscrit, à hauteur de 9 millions de dinars, se détaille comme suit :

Société	Catégorie	Montant
SICAV L'EPARGNANT	CAT D TF 9,35%	1 725 200
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	CAT D TF 9,35%	4 500 000
STB SICAR	CAT E TF 8,7%	1 000 000
Total obligations souscrites par les filiales et les entreprises associées		7 225 000
MAE	CAT B TF 8,95%	2 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		2 000 000
Total général en dinars		9 225 000

9. En vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 1 161 millions de dinars.
10. Les encours des dépôts à terme souscrits, courant 2022, par les filiales, les entreprises associées ainsi que les administrateurs de la STB, s'élèvent au 31 décembre 2022 à 105,040 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Certificat de Dépôt	Dépôt à terme	Total général
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-	5 140 000	5 140 000
MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOT REEL	-	5 700 000	5 700 000
SICAV INVESTISSEUR	-	200 000	200 000
SICAV AVENIR	-	200 000	200 000
SICAV L EPARGNE OBLIGATAIRE	11 000 000	4 000 000	15 000 000
STB MANAGER	1 500 000	-	1 500 000
STB GROWTH FUNDS	8 000 000	-	8 000 000
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT	-	17 200 000	17 200 000
STE SICAV L EPARGNANT	14 000 000	4 000 000	18 000 000
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA EXTENSION	500 000	-	500 000
GEVE	-	3 600 000	3 600 000
STAR	-	25 000 000	25 000 000
STB INVEST	-	4 000 000	4 000 000
ACTIVHOTELS	1 000 000	-	1 000 000
Total en dinars	36 000 000	69 040 000	105 040 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
- Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2022 à 88,629 millions de dinars contre 78,404 millions de dinars au 31 décembre 2021.
- Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2022, ces garanties sont à hauteur de 379,515 millions de dinars.
- Antérieurement à l'exercice audité, la STB a souscrit à l'emprunt national 2021 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, sur trois tranches pour 75 millions de dinars remboursable in fine à l'échéance après 5 ans avec un taux d'intérêt égal à 8,8% (catégorie B). L'encours de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2022 à 75 millions de dinars.
- Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé des conventions de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire. L'encours de ces prêts au 31 décembre 2022 est de 56,667 millions d'Euros soit l'équivalent de 185,906 millions de dinars.
- Les concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via les ministères sont à hauteur de 171,949 millions de dinars (hors prêts syndiqués).

7. En vertu des correspondances parvenues en 2022, la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au achèvement des procédures de liquidation. En vertu de cette décision, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars.
8. La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2022 à 560 mille USD soit l'équivalent de 1,742 millions de dinars.
9. La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euros soit l'équivalent de 39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

La STB a procédé en date du 26 mai 2017, 28 mars 2018 et 01 décembre 2020 à la conversion de l'emprunt ci-dessus cité en capital de ladite société respectivement pour 6 millions d'Euros ,3 millions d'Euros et 2,289 millions d'Euro soit l'équivalent de 27,913 millions de dinars.

Au cours de l'exercice 2022, la STB a procédé à la conversion en capital de 1,634 millions d'Euros soit l'équivalent de 4,040 millions de dinars.

L'encours de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2022 à 2,134 millions d'euros soit l'équivalent de 5,277 millions de dinars.

10. Antérieurement à l'exercice audité, les administrateurs, les entreprises associées ainsi que les filiales de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires émis par la STB.

L'encours des montants souscrits se détaille comme suit :

Relation	Montant souscrit	Encours au 31/12/2022
SICAV L'EPARGNANT	12 260 100	4 817 100
SMGERT	100 000	30 000
STB FINANCE	700 000	237 500
STB INVEST	16 175 000	10 903 125
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	3 180 000	2 544 000
SICAV L'INVESTISSEUR	50 000	103 000
SICAV L'AVENIR	30 000	30 000
STB SICAR	2 000 000	1 200 000
Total obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	34 495 100	19 864 725
STAR	52 000 000	18 867 000
MEA	3 000 000	3 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs	55 000 000	21 867 000
Total général en Dinars	89 495 100	41 731 725

11. Les encours des dépôts à terme souscrits, antérieurement à l'exercice 2022, par les filiales, les entreprises associées ainsi que les administrateurs de la STB totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 31 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	Montant
la société tunisienne d'assurance et de réassurance « STAR	30 000 000
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT	1 000 000
Total en dinars	31 000 000

12. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu des conventions de comptes courants associés avec les sociétés appartenant au groupe dont l'encours au 31 décembre 2022 s'élève à 1,162 millions de dinars détaillé comme suit :

Société	Encours 31/12/2022	Taux de Rémunération
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE- avance CCA	1 162	Non rémunéré
Total en mille Dinars	1 162	

13. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2022
Fonds gérés STB 1	1999	8 000	4 699
Fonds gérés STB 2	2000	8 000	5 055
Fonds gérés STB 3	2001	5 000	3 820
Fonds gérés STB 4	2002	6 500	5 692
Fonds gérés STB 5	2003	6 824	5 469
Fonds gérés STB 6	2005	2 707	687
Fonds gérés STB 7	2006	800	734
Fonds gérés STB 8	2007	9 371	5 844
Fonds gérés STB 9	2008	4 800	4 309
Fonds gérés STB 10	2008	8 748	8 666
Fonds gérés STB 11	2009	6 000	5 818
Fonds gérés STB 12	2009	9 898	10 805
Fonds gérés STB 14	2020	10 000	20 293
Fonds gérés STB 15	2021	20 000	528
Fonds gérés ID STB 1	2002	2 000	1 232
Fonds gérés ID STB 2	2002	2 000	1 261
Fonds gérés ID STB 3	2003	5 436	3 752
Fonds gérés ID STB 4	2005	360	362
Fonds gérés ID STB 5	2006	1 133	1 231
Fonds gérés ID STB 6	2007	4 000	3 419
Total en mille dinars		121 577	93 678

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;

- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion des fonds confiés en 2020 et 2021, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fond alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25%% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2022, la STB a comptabilisé une charge globale de 1,251 millions de dinars au titre de ces différentes commissions.

14. En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2022 s'élève en TTC à 343 577 DT.
- 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2022 s'élève à 2 420 DT.
- 1 190 DT (TTC), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.
- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2021 s'élève en TTC à 266 512 DT.

15. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP DELTA et FCP HIKMA, gérés par la STB FINANCE

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2022 s'élève à 594 DT en TTC.

16. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2022 s'élève à 10 949 DT en HT.

17. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, cette dernière assure les fonctions suivantes :

- Gestion de toutes les lignes de portefeuille titres actions et droits y afférents et obligations en dépôts sur les comptes de la STB qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients. La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque.
- En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB.

Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties.

- Gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre d'actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées et opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

18. La STB loue à ses filiales certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2022TTC
STRC 1 ^{er} étage	10000 (TTC)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	23 692
STRC 2 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	27 092
STRC 3 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/05/2005	5%	deuxième année de la location	22 839
STB INVEST	8400 (HTVA)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	30 513
STB INVEST	5 227(HTVA)	01/12/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	
STB MANAGER	5400 (HTVA)	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	38 052
STB FINANCE	27875 (HTVA)	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	71 735
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 612
STB MOYENS GENERAUX	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	7 439
ACTIVHOTELS	5 515 (HTVA)	01/07/2020	5%	deuxième année de la location	7 063
l'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	26 966 (HTVA)	01/01/2022	2%	deuxième année de la location	64 180
TOTAL EN DINARS					299 218

19. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Sécurité et Gardiennage.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2022 ont totalisé la somme de 8 933 mille dinars en TTC.

20. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée d'une année à compter de sa signature renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts y compris les avantages des agents majorés de toutes les charges patronales y afférentes avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2022 ont totalisé la somme de 503 mille dinars en TTC.

21. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Moyens Généraux une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les services de nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2015 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Moyens Généraux.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2022 ont totalisé la somme de 6 376 mille dinars en TTC.

22. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB Moyens Généraux, une convention de mise à disposition de ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles la société s'engage à mettre à la disposition de la STB des ressources humaines pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2020 renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts y compris les avantages des agents majorés de toutes les charges patronales y afférentes avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2022 ont totalisé la somme de 1082 mille dinars en TTC.

23. Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de 45,277 millions de dinars, répartis comme suit :

Groupe	Relation	deb de compte	Autres engagements	Total général
GROUPE STB	STE EDDKHILA	-	2 765 000	2 765 000
	SED SOUSSE NORD	206 865	2 479 671	2 686 536
	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-	30 874 181	30 874 181
	STB INVEST	979	-	979
	STRC	-	5 714 286	5 714 286
	STB SICAR/FG STB 11D	12 124	-	12 124
	STB MOYENS GENERAUX	267 821	-	267 821
	S.T.B SECURITE GARDIENNAGE	479 082	-	479 082
	MAGASINS GENERAUX	-	202 300	202 300
	STB SICAV	61	-	61
Total concours/filiales		966 932	42 035 438	43 002 370
	STAR	-	2 184 190	2 184 190

BEL LASSOUED MOHAMED TAHAR	643	-	643
Total administrateurs	643	2 184 190	2 184 833
Secrétaire général	-	74 034	74 034
Directeur Général	-	16 181	16 181
Total dirigeants	-	90 215	90 215
Total Général en dinars	967 575	44 309 843	45 277 418

III. Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- L'EX-Directeur Général a été nommé par décision du Conseil d'Administration réuni le 22 mars 2021. Les éléments de rémunération sont les mêmes éléments tels que fixés par le comité de rémunération de la banque et approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016. Les éléments de rémunération se composent comme suit :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
- Et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, la prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

- Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint et du Secrétaire Général tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 septembre 2020. Les éléments de rémunération ont été révisés comme suit :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2,670 mille dinars ;
- Une indemnité de fonction complémentaire de 1 500 dinars (révision de l'indemnité de 600 dinars à 2000 dinars) ;
- Et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2022 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.
- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 29 avril 2022 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de

chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG		DGA et SG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantages à court terme	328 856	-	405 764	40 695	305 000	208 265
Avantages postérieurs à l'emploi(*)	-	-	30 753	245 833	-	-
TOTAL	328 856	-	436 517	286 528	305 000	208 265

(*) Les avantages postérieurs à l'emploi sont fixés par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 10 avril 2023

Les Co-commissaires aux comptes



Groupement CSL- CMH
Samir Labidi
Samir Labidi
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Immeuble Salsaf - Bureau B 4,9
Tél: 71 950 252 - 71 950 158 / Fax: 71 951 296